

ENVIRONNEMENT. Après neuf mois de débat public sur la question « En mer, en Normandie : de nouvelles éoliennes ? »

Les conditions d'un 4^e parc éolien en mer en Normandie

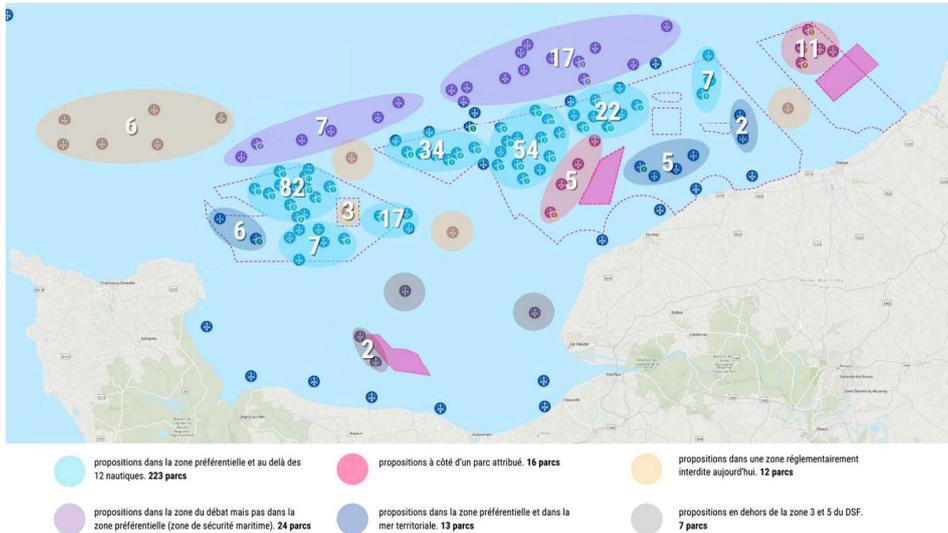
« EN MER, en Normandie : de nouvelles éoliennes ? » Telle était la question dont a été saisie la commission particulière du débat public. La programmation pluriannuelle de l'énergie propose le lancement d'un appel d'offres par an pour renforcer la part de l'éolien offshore dans le mix énergétique. Et c'est au large des côtes normandes que pourrait être localisé le prochain parc, avec une mise en service en 2028.

Le Brexit et les paysages

Le compte rendu et le bilan de ce débat ont été remis hier au maître d'ouvrage, le ministère de la Transition écologique et solidaire. Ils sont consultables sur Internet (1). Une réunion publique de présentation aura lieu le jeudi 29 octobre au Carré des Docks, au Havre. La présidente de la commission nationale du débat public, Chantal Jouanno, et Francis Beaucire, le président de la commission particulière, animeront cette présentation.

La présence de deux ministres est évoquée, mais pas encore confirmée. Il s'agit de Barbara Pompili et d'Annick Girardin, la ministre de la Mer.

Ce parc aurait une puissance installée d'1 GW, le double de la puissance de chacun des trois parcs déjà actés de Courseulles, Fécamp et Dieppe-



→ Les différentes propositions du public pour la localisation d'un futur parc éolien, répertoriées lors du débat.

Le Tréport. Il serait équipé d'éoliennes plus puissantes (12 à 14 MW unitaires), culminant à 260 mètres de haut sur une superficie globale d'environ 300 km². L'investissement est estimé entre 1,5 et 3 milliards d'euros.

Mais où le planter ? C'est la question que le ministère de la Transition écologique et solidaire et RTE ont voulu poser au public, au travers de ce débat.

Sur 10 500 km², celui-ci avait, a priori, l'embaras du choix. Sauf que, comme l'explique Francis Beaucire, le président de la commission (lire ci-dessous), il n'en reste guère que 35 % disponibles, entre les zones d'exclusions réglementaires et techniques...

Engagé le 15 novembre 2019, clos le 19 août dernier, et même s'il a été perturbé par la crise sanitaire, le débat a per-

mis des échanges fournis, intéressés et argumentés. Le compte rendu de 114 pages en est l'illustration.

Deux sujets y apparaissent récurrents : l'opposition des pêcheurs, qui pourraient voir leurs zones de pêche à nouveau réduites, sans compter les effets du Brexit ; et la sensibilité du public sur les paysages et patrimoines naturels et culturels, des falaises d'Étre-

tat à la pointe de Barfleur, en passant par les plages du Débarquement. On le comprend, plus les éoliennes seront plantées loin, mieux ce sera...

Sur les zones de moindres contraintes présentées par le maître d'ouvrage, le public a fait valoir ses propres propositions. La carte ci-contre peut faire penser à une sorte de mi-tage de scénarios possibles, elle témoigne en tout cas d'une

réelle implication dans le débat. De la maturité de ce public aussi et de ses attentes.

S'il n'y a pas eu, à part celle des pêcheurs, d'opposition franche à l'éolien en mer, des interrogations sont néanmoins apparues sur la pertinence de l'éolien dans une région fortement marquée par le nucléaire.

Un consensus, oui mais...

« Le consensus a ses limites, cache des incertitudes, voire des controverses fortes, lorsqu'il s'agit de déterminer précisément les impacts prévisionnels d'un parc », relève la commission dans son compte rendu.

Dans la perspective du lancement d'un appel d'offres, le public attend donc du maître d'ouvrage des justifications claires, des bilans écologiques et économiques incontestables, un appel pressant à la recherche scientifique.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a maintenant trois mois pour répondre aux questions posées par la commission et sa décision quant à la suite à donner sur le lancement d'un quatrième parc éolien.

Jean LAVALLEY

► (1) : sur www.eolmer-normandie.debatpublic.fr.

« Il faudrait un schéma de cohérence territoriale pour la mer »

INTERVIEW

Francis Beaucire

Président de la commission particulière du débat public

Vous avez officiellement remis hier au ministère de la Transition écologique et solidaire le rapport issu du débat public sur l'éolien en mer au large de la Normandie. Ce débat était une première...

Ce fut un débat atypique sous deux aspects : il avait lieu avant le lancement d'un appel d'offres, et il a été haché menu par la crise sanitaire. Mais sur le fond, nous ne sommes plus seulement dans le commentaire, nous avons vraiment mis les gens au travail pour produire l'esquisse de ce qu'il faudrait faire, et surtout ne pas faire. Nous avons touché globalement près de 3 000 personnes, égrenées entre les réunions et les ateliers qui ont eu lieu du Cherbourg au Tréport.

Vous soulignez une certaine ambiguïté de la démarche, dans la mesure où le public devait se prononcer non sur un projet mais sur un programme...

La lettre de saisine à laquelle nous nous référons parlait d'un parc, et peut-être d'autres... La programmation pluriannuelle de l'énergie, de son côté, évoque des extensions des uns par rapport aux autres, avec des raccordements mutualisés. Cela rend le sujet très complexe. Nous avons donc plutôt glissé en parlant moins d'un parc, mais plutôt d'emplacements possibles pour un ou des parcs. Beaucoup de personnes qui ont participé aux ateliers ont d'ailleurs posé un ou des parcs sur la carte, en expliquant leur choix.

Pour le public, plus c'est loin, mieux c'est

La zone maritime soumise au débat était particulièrement vaste, 10 500 km², presque toute la Manche. C'était en fait un peu tronqué, non ?

Il y a en effet des zones d'exclusions réglementaires, liées par exemple à la sécurité maritime ou à la défense nationale. Il ne reste en fait que 35 % de ces 10 500 km². Certaines personnes se demandent d'ailleurs si ces zones d'exclusion sont intouchables, intangibles, parce qu'elles nous privent d'espaces intéressants. Plus loin, cela veut dire plus de



→ Francis Beaucire : « Les avis qui ont été exprimés sont des contributions à un futur cahier des charges. »

vent... C'est une question posée aujourd'hui au maître d'ouvrage.

Cela concerne par exemple le couloir de navigation, l'autoroute qui va des Casquets au Pas-de-Calais ?

C'est ce que nous avons appelé la bande d'arrêt d'urgence, le temps que va mettre un navire pour s'arrêter ou être assisté avant de percuter un parc. Dans ces zones intouchables, il y a aussi les questions de paysage, de biodiversité et des zones de pêches intenses.

Que faut-il faire pour rendre un tel parc éolien acceptable ?

Pour les pêcheurs, il ne faut rien faire, parce qu'un parc supplémentaire est inacceptable. Ils brandissent la question du Brexit, un argument fort d'ailleurs. Pour eux, pas besoin donc d'en rajouter aux trois parcs déjà actés. Pour le reste du public, nous avons fait demandé où il ne fallait surtout

pas poser un parc. J'ai utilisé l'expression d'espaces maritimes indispensables. Globalement, dans les réponses, la majeure partie du public estime que plus c'est loin, mieux ça vaut, parce qu'on ne verra pas les parcs. Une autre partie propose une proximité avec les parcs existants.

Et que faut-il surtout ne pas faire ?

Il n'y a pas tellement de recommandations sur le plan technique. Ce qu'il ne faut pas faire, c'est imaginer installer un parc dans ces zones dont on vient de parler. Les avis qui ont finalement été exprimés sont des contributions à un futur cahier des charges. Les gens demandent à être associés, et nous recommandons la mise en place d'un comité de suivi. Une autre demande fortement exprimée, c'est celle d'une planification. Il existe pourtant un document stratégique de façade, mais personne dans le débat ne l'a considéré comme un document de planification. RTE, le syndicat des énergies renouvelables, France Nature Environnement, les pêcheurs disent la même chose... Il faudrait finalement un schéma de cohérence territoriale pour la mer.

D'autant que les parcs envisagés seront très différents de ceux qui vont être construits...

Ces futurs parcs sont en effet gigantesques : la puissance de Courseulles, c'est 500 MW. On parle du double, avec des éoliennes plus grosses, 12 à 14 MW, beaucoup plus espacées donc, 1,8 kilomètre entre chaque. La pêche pourrait y être possible, même si les pêcheurs n'y croient pas. Nous demandons donc au maître d'ouvrage de se positionner.

Quel regard personnel portez-vous sur cet exercice du débat public ?

Je n'étais pas sûr de l'efficacité de l'exercice cartographique que nous avons proposé. Mais je suis enchanté du résultat. D'apposer une gommelette quelque part a obligé les participants à un raisonnement étayé, sérieux.

Peut-on parler d'un vrai exercice de démocratie citoyenne ?

Ah oui ! Et si maintenant le ministère imposait ses choix ensuite, ce serait probablement une levée de boucliers.

Propos recueillis par Jean LAVALLEY